

DÉLIBÉRATION N°7

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 22 MARS 2021

Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes »,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la remise au Domaine pour cession de la cité des douanes de Rochefort.

Fait à Montreuil, le 22 mars 2021

La présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE